

Vous travaillez dans une entreprise de carrosserie? Votre salaire va augmenter !

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} février 2021

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de +0,77% sur les salaires barémiques à la tension 100 ainsi que sur les salaires effectifs sans tenir compte de la tension de salaire.

Salaires barémiques	Tension	40h*	39h*	38h30*	38h
Manoeuvre	100 %	12,51	12,74	12,89	13,01
après 6 mois d'ancienneté	105 %	13,14	13,38	13,53	13,66
Manoeuvre spécialisé	111,5 %	13,95	14,21	14,37	14,51
après 6 mois d'ancienneté	116,5 %	14,57	14,84	15,02	15,16
Qualifié 2ème classe	122,5 %	15,32	15,61	15,79	15,94
Qualifié 1ère classe	130 %	16,26	16,56	16,76	16,91
Hors catégorie	140 %	17,51	17,84	18,05	18,21

* uniquement avec jours de compensation.